



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mai 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 40

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 Mai 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 Juin 2000

**Opération de protection des ressources en eau 'entre Lambon et  
Guirande' - convention entre la Ville de Niort et la chambre  
d'Agriculture des Deux-Sèvres**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

*Conseillers :*

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

**Excusés :**

*Adjoints :*

M. Jean-Claude ALAZARD

*Conseillers :*

Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200288

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mai 2000**

**Mission Environnement**

**Opération de protection des ressources en eau 'entre Lambon et  
Guirande' - convention entre la Ville de Niort et la chambre  
d'Agriculture des Deux-Sèvres**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

L'opération "Entre Lambon et Guirande" est située sur le bassin du Lambon et mise en oeuvre depuis 1997. Elle a été élargie à la Guirande et a été choisie pour ses forts prélèvements en eau potable et la bonne connaissance du milieu.

Elle a pour but de sensibiliser les agriculteurs :

- . dans leurs démarches par rapports
  - aux engrais chimiques et organiques
  - aux produits phytosanitaires
- . dans leurs choix, méthodes et moments d'application à la parcelle

afin d'apporter à l'agriculture et à l'environnement sécurité et économie.

L'opération vise à limiter les risques de pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole et les pesticides sans affecter le revenu des agriculteurs.

Cette action est cofinancée par le Conseil Général des Deux-Sèvres, le Conseil Régional Poitou-Charentes, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et les syndicats d'eau des communes concernées et la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.

Afin de poursuivre cette opération en 2000 et notamment sur le territoire communal de Niort, il est demandé à la Ville de Niort de s'engager à participer au programme 2000 (en annexe) et à verser à la chambre d'Agriculture une redevance annuelle d'un montant équivalent à 6 jours de prestation d'un conseiller, soit pour l'année 2000 21528 F TTC.

Ce montant sera révisable chaque année.

Les dépenses correspondantes sont inscrites au budget de l'exercice en cours.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- Approuver la convention passée entre la Ville de Niort et la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres.
- Autoriser M. le Maire à signer cette convention
- A verser la redevance annuelle 2000.

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	40
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)